



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Révision

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la République de Corée est reproduite ci-après.

Tables des matières

1 INTRODUCTION	3
2 ÉCONOMIE ET COMMERCE	3
3 POLITIQUE ÉCONOMIQUE	5
3.1 Valeurs fondamentales des politiques économiques: innovation, inclusion et équité	5
3.2 Politiques visant à faire face à la pandémie de COVID-19: New Deal coréen.....	5
3.3 Politiques sectorielles	7
3.3.1 Agriculture et pêche: mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture et gestion systémique des ressources halieutiques	7
3.3.2 Industries manufacturières: devenir une grande puissance industrielle	7
3.3.3 Énergie: réaliser une croissance durable et améliorer la qualité de vie grâce à la transition énergétique	8
3.3.4 Services: construire les fondations du commerce des services	9
4 POLITIQUE COMMERCIALE ET D'INVESTISSEMENT	9
4.1 Coopération commerciale multilatérale.....	9
4.1.1 Négociations dans le cadre de l'OMC	9
4.1.2 Coopération par le biais d'instances multilatérales, dont l'APEC	11
4.1.3 Coopération pour le développement et soutien en faveur des pays en développement.....	11
4.2 Accords commerciaux régionaux et bilatéraux.....	12
4.2.1 Politiques relatives aux ALE.....	12
4.2.2 Nouvelle politique du Sud et Nouvelle politique du Nord.....	13
4.3 Politiques commerciales	13
4.4 Politiques relatives à l'investissement.....	14
5 COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LA LUTTE CONTRE LA COVID-19.....	15
6 VOIE À SUIVRE.....	16

1 INTRODUCTION

1.1. Une pandémie mondiale sans précédent et des incertitudes croissantes à l'échelle du globe ont entraîné une récession économique internationale et une contraction du commerce. Dans ce contexte, la République de Corée s'efforce de réduire les inégalités et d'assurer son potentiel de croissance tout en favorisant la libéralisation du commerce mondial.

1.2. L'Administration Moon Jae-in, opérationnelle depuis mai 2017, a mis en œuvre une série de politiques destinées à faciliter la transition vers une "économie durable centrée sur l'humain" et à permettre ainsi de surmonter les difficultés auxquelles l'économie coréenne est confrontée, comme la faiblesse persistante de la croissance et la hausse des inégalités. Elle a également adopté des politiques visant à créer des emplois de qualité et à assouplir la réglementation dans l'ensemble de l'économie, afin de contribuer à rétablir le cercle vertueux de l'emploi, de la répartition des revenus et de la croissance. Alors que la pandémie entraînait un ralentissement économique mondial et des changements sociaux profonds, l'Administration a lancé l'initiative "New Deal coréen", qui repose sur trois piliers essentiels: la mise en place d'une infrastructure pour une économie numérique (New Deal numérique), l'établissement d'une économie sobre en carbone, respectueuse de l'environnement (New Deal vert) et le renforcement des filets de protection sociale, conjugué à l'encouragement des talents pour qu'ils se lancent dans de nouvelles industries (New Deal humain).

1.3. La Corée, qui a largement bénéficié du système commercial multilatéral fondé sur l'OMC, participe au sous-groupe constitué pour soutenir la réforme de l'Organisation et normaliser ses fonctions. En outre, elle prend une part active aux négociations sur les subventions à la pêche destinées à protéger l'environnement marin; sur le commerce électronique en vue d'établir des règles commerciales numériques; et sur la facilitation de l'investissement afin de créer un environnement transparent pour l'investissement.

1.4. Dans le contexte de la pandémie mondiale, la Corée a contribué aux discussions sur la coopération internationale, jouant un rôle de premier plan dans la déclaration ministérielle conjointe qui vise à faciliter le mouvement des produits, des services et du personnel essentiels pendant la pandémie de COVID-19. Elle a aussi aidé à rendre compte des questions en suspens, telles que la facilitation du mouvement des hommes et femmes d'affaires et la protection des chaînes d'approvisionnement mondiales, dans la déclaration ministérielle du G-20.

1.5. En outre, la Corée a pris part à un ensemble d'ALE englobant les règles relatives aux biens, aux services et aux droits de propriété intellectuelle, contribuant ainsi à promouvoir la libéralisation des échanges. Le gouvernement coréen a par ailleurs adopté la Nouvelle politique du Sud et la Nouvelle politique du Nord en vue d'approfondir le commerce et l'investissement dans la région et d'ouvrir la voie à une coopération économique mutuellement avantageuse.

2 ÉCONOMIE ET COMMERCE

Une croissance économique et un emploi solides

2.1. L'économie coréenne a continué à croître entre 2016 et 2019. Le PIB du pays est passé de 170 700 milliards de KRW en 2016 à 185 300 milliards de KRW en 2019, affichant ainsi une croissance stable avec un taux de plus 2% (2,9% en 2016 et 2,2% en 2019). Cependant, compte tenu de la pandémie mondiale, il a enregistré une croissance négative de -0,9% en 2020, et le PIB réel s'est établi à 183 700 milliards de KRW.¹ Parallèlement, la Corée a progressé dans le classement mondial en termes de PIB, passant du 14^{ème} rang en 2016 au 10^{ème} rang en 2020.² Globalement, l'économie coréenne reste stable malgré la double menace que représentent l'incertitude économique au plan international et la pandémie mondiale.

2.2. Le taux d'emploi coréen s'est stabilisé autour de 60% entre 2016 et 2020. Cependant, le taux d'emploi trimestriel a commencé à afficher une baisse en glissement annuel à partir de 2020,

¹ Banque de Corée, KOSIS.

² FMI.

principalement à cause de la pandémie mondiale, pour s'établir à 58,6% au premier trimestre de 2021. Ce chiffre a grimpé à 61% depuis le deuxième trimestre de 2021.³

Conserver une position d'acteur clé du commerce

2.3. Les exportations et les importations coréennes ont affiché une croissance remarquable entre 2016 et la première moitié de 2021 malgré des fluctuations causées par l'instabilité de l'économie mondiale et la pandémie de COVID-19. Au premier semestre de 2021, les exportations ont augmenté de 25,7% par rapport à la même période en 2016. En particulier, elles ont atteint leur deuxième niveau le plus élevé en 2017, puis leur record en 2018, avec des hausses moyennes en glissement annuel de 15,8% et 5,4%, respectivement. À compter de 2019, les exportations ont reculé pendant deux années consécutives à cause de la pandémie de COVID-19 et du ralentissement du commerce mondial, mais elles affichent une reprise rapide depuis le troisième trimestre de 2020.

2.4. La Corée a enregistré un excédent commercial pendant 12 années consécutives. Malgré la contraction du commerce mondial et le ralentissement de l'économie dans les grands pays, elle a réussi à se maintenir au 7^{ème} rang des exportateurs mondiaux et au 9^{ème} rang des importateurs mondiaux depuis 2020, et ses échanges représentent 3% du volume du commerce mondial.⁴

2.5. Les principaux produits exportés sont les semi-conducteurs, les automobiles et leurs parties, les produits pétroliers, les navires, les structures maritimes et leurs parties, les dispositifs à cristaux liquides (LCD) et les dispositifs de communication sans fil. Alors que la transition vers une économie numérique en ligne s'est accélérée du fait de la pandémie, les exportations de produits des TI comme les semi-conducteurs, les appareils électroménagers et les ordinateurs, ont affiché une hausse constante. De plus, les exportations de produits de biosanté, de piles secondaires et d'autres nouveaux articles progressent rapidement et ont contribué à la récente explosion des exportations. Le pétrole brut et le gaz, les minerais, les semi-conducteurs et les automobiles comptent parmi les principaux produits importés par la Corée. Plus particulièrement, les biens intermédiaires et les biens d'équipement liés aux exportations représentent une part importante des importations globales.

2.6. D'un point de vue géographique, la Chine (25,9%) est la principale destination des exportations devant l'ASEAN (17,4%), l'Amérique du Nord (15,5%) et l'Europe (13,2%) depuis 2020. S'agissant des importations, la Chine a conservé la première place (23,3%) devant l'Europe (16,4%), l'Amérique du Nord (13,2%) et l'ASEAN (11,7%). Les États-Unis absorbent 93,1% des exportations coréennes à destination de l'Amérique du Nord et ils comptent pour 92,9% des importations coréennes en provenance de cette région. Les exportations coréennes à destination des États-Unis ont poursuivi leur progression, passant de 66,5 milliards d'USD en 2016 à 74,1 milliards d'USD en 2020. Les exportations à destination de la Chine, le principal partenaire commercial de la Corée, sont passées de 124,4 milliards d'USD en 2016 à 132,6 milliards d'USD en 2020.⁵

2.7. Dans le secteur des services, les exportations sont passées de 94,8 milliards d'USD en 2016 à 103,8 milliards d'USD en 2019, mais elles sont tombées à 90,1 milliards d'USD en 2020. Les importations de services sont passées de 112,1 milliards d'USD en 2016 à 133,0 milliards d'USD en 2018, mais elles sont tombées à 130,7 milliards d'USD en 2019, puis à 106,3 milliards d'USD en 2020. Dans le secteur du tourisme, les exportations comme les importations ont été divisées par deux en 2020 par rapport à l'année précédente. Le commerce des services de transport et de construction a aussi ralenti depuis 2019 mais les exportations comme les importations de services financiers et de services de communication, de services informatiques et de services d'information ont augmenté pendant la même période.⁶

Stabilité des entrées d'IED malgré la contraction globale des investissements

2.8. Les entrées d'investissements étrangers directs (IED, entrées de capitaux) en Corée sont passées de 10,8 milliards d'USD en 2016 à 17,3 milliards d'USD en 2018, mais elles sont tombées à 11,1 milliards d'USD en 2020 à cause de la contraction globale des investissements qui a suivi la

³ KOSIS.

⁴ Association coréenne pour le commerce international, FMI.

⁵ Association coréenne pour le commerce international.

⁶ Banque de Corée.

pandémie.⁷ Toutefois, grâce aux prévisions anticipant une reprise économique mondiale, ce chiffre a atteint 7,8 milliards d'USD au premier semestre de 2021. Si l'on considère les divers secteurs, on observe que les entrées d'IED ont été plus importantes dans les services (78%) que dans les activités manufacturières (19%) et que les investissements provenaient principalement de l'UE (34%) devant l'Asie de l'Est et du Sud-Est (31%) et les Amériques (28%) en 2020. En particulier, l'IED entrant a affiché une hausse remarquable dans les secteurs à forte valeur ajoutée, comme ceux relevant du New Deal coréen (+163,4%), les nouvelles industries (+37,8%) et le secteur des matériaux, pièces et équipements (+14,7%).

2.9. Les sorties d'IED (sorties de capitaux) de la Corée sont passées de 40,3 milliards d'USD en 2016 à 64,3 milliards d'USD en 2019, mais elles ont reculé à 54,9 milliards d'USD en 2020.⁸ À compter de 2020, les sociétés financières et les compagnies d'assurance ont enregistré les sorties d'IED les plus importantes (32%) devant les industries manufacturières (24%) et les sociétés immobilières (14%). Les États-Unis étaient la première destination des investissements (32%) devant l'Asie (31%) et l'Europe (18%).

3 POLITIQUE ÉCONOMIQUE

3.1 Valeurs fondamentales des politiques économiques: innovation, inclusion et équité

3.1. La Corée a déployé d'importants efforts pour opérer une réorientation stratégique vers une "économie centrée sur l'humain" et, ainsi, remédier au ralentissement de la croissance et combler les écarts croissants tout en préparant la voie à une croissance durable. Le gouvernement coréen prend des mesures de politique volontaires pour réaliser trois valeurs fondamentales: l'innovation, l'inclusion et l'équité.⁹

3.2. La Corée s'efforce de promouvoir l'innovation dans l'écosystème industriel en abrogeant les réglementations inutiles. S'agissant de l'inclusion, elle s'attache à améliorer la qualité des emplois et à renforcer les filets de sécurité pour les populations vulnérables et à faible revenu, l'objectif étant de réduire les inégalités et de bâtir une économie plus inclusive. Enfin, au chapitre de l'équité, la Corée lutte contre les pratiques commerciales déloyales et encourage la coopération entre les grandes, petites et moyennes entreprises afin de construire de solides fondations pour une économie de marché saine.

3.2 Politiques visant à faire face à la pandémie de COVID-19: New Deal coréen

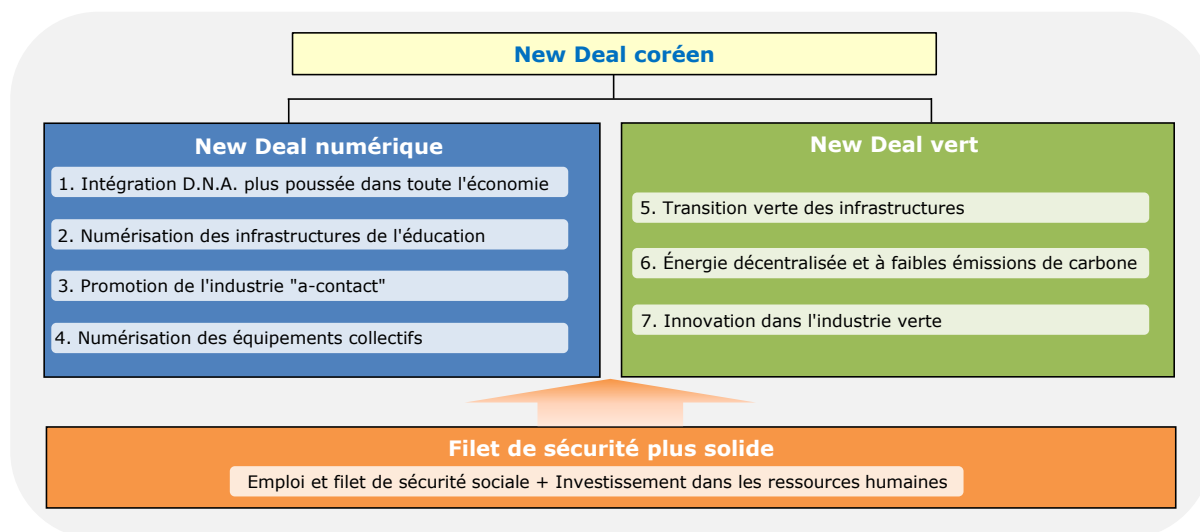
3.3. À la fin de 2019, l'épidémie sans précédent de COVID-19 a entraîné une récession économique mondiale et des changements profonds dans le système économique et social. Dans ce contexte, la Corée a annoncé sa nouvelle stratégie, le "New Deal coréen", en juillet 2020, qu'elle a élaborée pour répondre à la crise mondiale et se préparer pleinement à l'après-COVID-19.¹⁰ Cette initiative repose sur trois piliers: le "New Deal numérique", le "New Deal vert" et le "New Deal humain".

⁷ Communiqué de presse du Ministère du commerce, de l'industrie et de l'énergie (tendances de l'investissement étranger direct en 2019, 2020 et au premier semestre de 2021).

⁸ Communiqué de presse du Ministère de l'économie et des finances (*Investissement étranger direct en 2020*).

⁹ Ministère de l'économie et des finances, Quatrième anniversaire de l'Administration Moon, Réalisations et défis en matière de politique économique (7 mai 2021.).

¹⁰ Organismes gouvernementaux compétents, *Plans détaillés du New Deal coréen* (14 juillet 2020).

Graphique 3.1 New Deal coréen¹¹

New Deal numérique

3.4. La pandémie de COVID-19 a entraîné une forte hausse de la demande de services en ligne et sans contact, ce qui a accéléré la transition vers une économie numérique. S'appuyant sur cette tendance, le gouvernement coréen a mis en place un "New Deal numérique" pour promouvoir l'innovation numérique dans toute l'économie et construire les infrastructures nécessaires pour les industries numériques et en ligne. Le gouvernement coréen entend créer un écosystème solide pour les secteurs des données, des réseaux et de l'intelligence artificielle (IA), collectivement appelés "industries D.N.A.", en soutenant l'utilisation des données, de la 5G et des technologies de l'IA dans toutes les branches de production et en favorisant la convergence entre ces domaines. Il prend grand soin de construire les infrastructures nécessaires pour les services médicaux intelligents utilisant la 5G et l'Internet des objets (IdO) dans le cadre de ses initiatives visant à promouvoir les services en ligne dans les domaines qui sont étroitement liés à l'existence des populations, et il s'efforce d'inciter les petits entrepreneurs à tirer pleinement parti des technologies intelligentes.

New Deal vert

3.5. La protection et la durabilité de l'environnement ont de nouveau revêtu de l'importance dans le contexte de la pandémie de COVID-19, illustrant la nécessité accrue de mettre en place des politiques sobres en carbone et respectueuses de l'environnement. Pour s'inscrire dans cette tendance, la Corée pousse à adopter un "New Deal vert" en vue d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Les principaux éléments de cette initiative prévoient de créer des conditions propices à la neutralité carbone, de réaliser une transition verte dans les infrastructures urbaines et spatiales et celles de la vie quotidienne, de promouvoir une énergie à faible émissions de carbone et un système énergétique décentralisé, et de bâtir un écosystème de l'innovation pour une industrie verte.

Un New Deal humain pour des filets de sécurité renforcés

3.6. La pandémie nous a aussi rappelé la nécessité de se doter de politiques permettant de surmonter le choc pour les emplois à court terme, mais aussi de faire face aux changements fondamentaux du marché de l'emploi provoqués par la transition vers une économie verte et numérique. En réponse, la Corée entend renforcer les filets de sécurité pour les plus vulnérables, utiliser la politique d'"investissement dans les personnes" pour favoriser les talents et créer davantage d'emplois dans les nouvelles branches de production, et réduire la fracture numérique.

¹¹ Ministère de l'économie et des finances, "New Deal coréen: Stratégie nationale pour une grande transformation" (28 juillet 2020).

3.3 Politiques sectorielles

3.3.1 Agriculture et pêche: mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture et gestion systémique des ressources halieutiques

3.7. Dans le secteur agricole, la Corée a adopté récemment (mai 2020) le "Nouveau programme de versements directs", qui révisé le système existant de versements directs, notamment le "Système de soutien des revenus des riziculteurs". Dans le cadre de ce dernier, les versements directs étaient initialement octroyés sur la base de la différence entre le prix d'objectif et le prix de la période de récolte annuelle. Cependant, le nouveau programme distingue les conditions pour bénéficier de versements directs, et la production ou les prix des produits agricoles, pour supprimer une éventuelle distorsion sur le marché et dans les échanges. En outre, il contribue à la durabilité et à la multifonctionnalité de l'agriculture – comme la préservation de l'environnement et des paysages ruraux – car les agriculteurs qui reçoivent des versements directs sont tenus de respecter des obligations plus strictes vis-à-vis de l'environnement, de la sécurité et de la collectivité.

3.8. En 2021, la Corée avait conclu 17 ALE avec 57 pays, ce qui lui a permis d'augmenter ses échanges de produits agricoles avec ses partenaires d'ALE tout en contribuant à la libéralisation du marché. En 2020, le volume du commerce des produits agricoles du pays s'élevait à 41,79 milliards d'USD au total, dont 33,72 milliards d'USD (80,6%) étaient tirés des échanges avec ses partenaires d'ALE.

3.9. En outre, la Corée a mis un terme au traitement spécial accordé pour le riz en vertu de l'Annexe 5 de l'Accord sur l'agriculture et, à compter de 2015, elle a commencé à appliquer des droits de douane proprement dits. L'OMC a officiellement distribué une communication (WT/Let/1506) en janvier 2021 pour notifier l'entrée en vigueur des modifications et rectifications apportées à la Liste de la Corée et achever ainsi les procédures d'application de droits de douane proprement dits.

3.10. Dans le secteur de la pêche, la Corée a pris diverses mesures pour gérer efficacement les ressources halieutiques et jeter les bases d'une pêche durable, avec notamment la définition du totale admissible de captures (TAC), de saisons de fermeture de la pêche, de restrictions concernant la taille et d'un système d'auto-gestion des pêcheries. Elle poursuit par ailleurs ses efforts pour créer davantage de forêts et de fermes marines (y compris des récifs de pêche artificiels pour restaurer l'environnement marin), ainsi que des frayères et des habitats pour les ressources halieutiques.

3.11. Afin de protéger les ressources halieutiques et d'améliorer l'environnement des zones de pêche, le pays a redoublé d'efforts pour récupérer les engins de pêche perdus ou jetés. Parallèlement, des mesures ont été adoptées pour sensibiliser les populations à la protection des pêcheries grâce à des campagnes publiques, à l'éducation du public et à d'autres activités de promotion.

3.12. Ces efforts ont permis de porter la superficie des forêts marines de 15 252 ha en 2017 à 24 258 ha en 2020, et le nombre de fermes marines de 45 à 50 pendant la même période. La quantité d'engins de pêche perdus ou jetés a aussi continué d'augmenter, passant de 2 180 tonnes en 2017 à 2 219 tonnes en 2018, 2 273 tonnes en 2019 et 2 654 tonnes en 2020, ce qui a aidé à restaurer l'environnement marin côtier et à améliorer la productivité des zones de pêche côtières.

3.3.2 Industries manufacturières: devenir une grande puissance industrielle

3.13. Le gouvernement coréen a mis en œuvre diverses politiques industrielles pour se positionner en tant que grande puissance industrielle. Il a fait porter ses efforts à cet égard sur le secteur manufacturier, l'une des pierres angulaires de son économie mais aussi une source d'emplois de qualité et un moteur de la croissance innovante. En juin 2019, le gouvernement a annoncé la "Vision et stratégie de la renaissance de l'industrie manufacturière" destinée à rompre avec la stratégie suiviste, qui n'est axée que sur la croissance quantitative, pour renforcer le rôle du pays en tant que puissance industrielle à la pointe de l'innovation. Tout en s'efforçant de répondre efficacement à la crise liée à la COVID-19, la Corée s'attache à innover davantage, à améliorer sa structure industrielle et à renforcer l'écosystème industriel.

3.14. À cet égard, elle a accéléré la transition vers une industrie plus intelligente et plus verte. En 2020, elle avait construit environ 20 000 usines intelligentes et 7 complexes industriels pour accroître la productivité du secteur manufacturier. En outre, la Corée a créé des groupes de travail sur la transformation numérique des filières de la mobilité, des appareils électroménagers et d'autres industries du futur pour tenter de promouvoir l'utilisation des technologies numériques dans les différentes branches de l'écosystème industriel, en englobant à la fois la conception, la production et la consommation. Pour fournir un cadre institutionnel à ces initiatives, le gouvernement coréen est en train d'introduire *la Loi sur la transformation numérique des industries*.

3.15. Pour réduire les polluants produit sur les sites de fabrication, il a créé un total de 98 usines propres et désigné une cinquantaine de produits destinés à être remanufacturés avant 2020. La Corée vise aussi à faire entrer le nouvel ordre économique dans une société plus verte, conformément à la "Vision pour la neutralité carbone à l'horizon 2050", et elle prévoit d'établir les "Visions et stratégies de transformation industrielle en vue d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050".

3.16. Le gouvernement a fait porter l'accent sur l'amélioration de la réglementation, la normalisation et la réorganisation industrielle en vue de moderniser l'écosystème industriel national et de promouvoir l'innovation dans le secteur manufacturier. À titre d'exemple, le régime du "sas réglementaire" introduit en 2019 a permis d'accorder 102 exemptions jusqu'en 2020. Il a aidé à créer de nouveaux débouchés commerciaux, comme l'ont illustré les stations de rechargement en hydrogène dans les zones urbaines et les services robotisés de stationnement intelligent. Dans le même esprit, la *Loi sur la promotion de la convergence industrielle* de 2021 a été révisée pour inclure une permission provisoire d'exercer des activités pour les entreprises qui ont achevé avec succès la phase de démonstration, l'objectif étant de garantir la continuité de leurs activités.

3.17. De plus, pour développer de nouveaux services, améliorer la qualité et renforcer la sécurité à l'ère de la quatrième révolution industrielle, la Corée déploie des efforts constants pour élaborer les normes nécessaires pour différents secteurs, comme celui des véhicules électriques et autonomes, de l'énergie (hydrogène) et des semi-conducteurs non-mémoire. Elle prévoit aussi de proposer 300 normes internationales d'ici à 2023. En outre, la *Loi spéciale sur la revitalisation des entreprises*, promulguée en 2016, prévoit des exemptions réglementaires et des procédures simplifiées qui permettent aux entreprises de procéder rapidement à une restructuration volontaire et d'intégrer de nouvelles branches prometteuses avant de devenir insolvables. En 2020, 166 petites et moyennes entreprises au total avaient obtenu une autorisation de restructuration.

3.3.3 Énergie: réaliser une croissance durable et améliorer la qualité de vie grâce à la transition énergétique

3.18. Le gouvernement coréen a annoncé le "Troisième plan directeur pour l'énergie" en décembre 2019 afin de relever le défi majeur de notre époque: la transition vers une énergie propre et sûre. Envisageant une "croissance durable et une meilleure qualité de vie grâce à la transition énergétique", il est déterminé à innover en matière de consommation d'énergie, à rendre le bouquet énergétique plus propre et plus sûr, à déployer un système énergétique décentralisé et participatif, à accroître la concurrence mondiale de la filière énergétique et à consolider les fondements de la transition énergétique.

3.19. En décembre 2020, la Corée a établi des projets pour l'industrie de l'électricité et pour les secteurs des énergies nouvelles et des énergies renouvelables. Dans le secteur de l'électricité, le gouvernement a adopté le "9^{ème} plan directeur pour l'offre et la demande d'électricité", qui inclut des prévisions concernant l'offre et la demande en électricité pour la période 2020-2034, ainsi que des plans concernant la gestion de la demande, les installations de production, l'amélioration du système du marché de l'électricité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il a aussi annoncé le "5^{ème} plan directeur pour les énergies nouvelles et renouvelables", qui vise à produire 25,8% de l'électricité à partir de sources d'énergies nouvelles et renouvelables d'ici à 2034. Ce plan prévoit l'amélioration du système électrique, l'augmentation de la demande d'énergie renouvelable et des politiques globales sur les énergies nouvelles et renouvelables telles que l'hydrogène.

3.20. La Corée a par ailleurs élaboré un "Plan directeur pour le développement des ressources" en mai 2020, qui présente des stratégies visant à développer des ressources garantissant une offre d'énergie stable. Ce plan prévoit une restructuration des entreprises publiques du domaine de

l'énergie, la mise au point de stratégies de préemption pour faire face aux changements intervenant dans le paysage énergétique, la redéfinition de la notion de sécurité des ressources et la création d'un indice de sécurité des ressources.

3.21. En octobre 2020, la Corée s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et elle a annoncé la Stratégie de neutralité carbone en décembre 2020. Fermement déterminée à "atteindre la neutralité carbone, réaliser la prospérité économique et assurer une meilleure qualité de vie, le tout simultanément", elle a adopté une "Stratégie 3 plus 1" qui comprend trois axes stratégiques: une structure économique sobre en carbone; un écosystème sobre en carbone pour les nouvelles industries prometteuses; et une transition juste vers une société neutre en carbone; la stratégie comprend en outre un plan visant à "renforcer les fondements institutionnels de la carboneutralité".

3.3.4 Services: construire les fondations du commerce des services

3.22. À l'origine, les exportations coréennes de services étaient centrées sur les transports et la construction, mais elles connaissent maintenant une croissance rapide en ce qui concerne les droits relatifs aux contenus et les droits de propriété intellectuelle (c'est-à-dire les droits de propriété industrielle et les droits d'auteur). Dans le secteur des contenus, les jeux, les fictions, les films et la musique sont devenus des filières d'exportation majeures. La croissance des exportations de produits manufacturés, tels que les téléphones mobiles et les semi-conducteurs, a entraîné une hausse continue des exportations de droits de propriété industrielle, y compris pour les dessins et modèles et les brevets pour des produits.

3.23. Toutefois, contrairement au commerce des marchandises, il est difficile d'identifier clairement la situation des exportations et des importations de services car ils ne sont pas soumis aux procédures douanières. Pour annoncer le volume du commerce des services, la Banque de Corée a utilisé la balance des paiements (balance des services), en se basant sur les données relatives aux transactions de change recueillies auprès des banques de change. Il n'y a toutefois pas de distinction nette entre les différents types d'activités et de secteurs, ce qui rend difficile l'analyse des données pertinentes et la formulation des politiques commerciales. Pour avoir une appréciation claire et détaillée des volumes et des tendances d'exportation exacts, ainsi que des principales destinations de l'exportation des entreprises émergentes de services, la Corée a commencé à élaborer des statistiques sur le commerce des services et elle coopère maintenant avec les organes gouvernementaux et les organisations pertinents.

4 POLITIQUE COMMERCIALE ET D'INVESTISSEMENT

4.1 Coopération commerciale multilatérale

4.1. La Corée, qui était Membre du GATT et compte parmi les Membres originels de l'OMC, a réalisé une croissance économique et un développement rapides grâce au système commercial multilatéral.

4.2. Elle a aussi été le premier pays bénéficiaire d'une aide à devenir un pays donateur. En octobre 2019, le gouvernement coréen a décidé de ne plus demander à bénéficier du traitement spécial réservé aux pays en développement dans le cadre des négociations actuelles et futures menées à l'OMC. Il a aussi déposé une demande sans précédent auprès de la CNUCED en juin 2021 en vue d'être retiré de la liste A (pays membres asiatiques et africains) pour être inscrit sur la liste B (nations développées). Les pays membres de la CNUCED ont décidé à l'unanimité de modifier le statut de la Corée à la soixante-huitième session du Conseil tenue le 2 juillet 2021.

4.1.1 Négociations dans le cadre de l'OMC

Négociations dans le cadre du PDD de l'OMC

4.3. L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) est entré en vigueur le 22 février 2017, après que deux tiers des Membres de l'OMC ont achevé leurs procédures de ratification internes. La Corée a appliqué scrupuleusement les règles sur la facilitation des échanges grâce au système UNI-PASS, qui permet le dépôt et le traitement électronique des documents douaniers ainsi que le règlement en ligne des redevances et impositions douanières, et au Système d'information logistique axé sur le client (CLIS). L'amélioration de la transparence et de l'efficacité des procédures de dédouanement devrait aider à poursuivre la facilitation des échanges.

4.4. La Corée a fait des contributions constructives aux négociations menées dans le cadre de l'OMC au sujet des subventions à la pêche en vue d'atteindre et de mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Elle a intensifié ses efforts pour faire avancer les négociations en participant activement aux consultations multilatérales et bilatérales entre les Membres, l'OMC ayant récemment souligné la nécessité de les faire aboutir.

Négociations plurilatérales et autres discussions

4.5. La Corée a pris une part active aux grandes négociations menées dans le cadre de l'Initiative liée à la déclaration conjointe sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement, la réglementation intérieure dans le domaine des services, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, ainsi qu'aux discussions sur le commerce et l'environnement et sur le commerce et la santé. Parallèlement, elle a aussi apporté des contributions constructives aux discussions en présentant des propositions sur les questions clés pour faire avancer le débat.

4.6. La Corée fait partie des premiers participants aux négociations sur le commerce électronique, qui ont commencé en mai 2019, et elle s'est activement engagée non seulement dans les négociations officielles, mais aussi dans les réunions en groupes restreints. Elle a soumis des propositions sur 16 articles différents concernant, entre autres choses, les flux transfrontières de données, l'élimination des droits de douane sur les transmissions électroniques et la protection des consommateurs en ligne.

4.7. La Corée compte aussi au nombre des Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement (AFID) et elle participe aux discussions sur les éléments relatifs à la facilitation de l'investissement depuis 2017. Les négociations officielles sur la facilitation de l'investissement ont été lancées en septembre 2020. La Corée a été la première à présenter des propositions en vue d'isoler le futur Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Accord FID) des accords internationaux d'investissement (dispositions dites "pare-feu") afin de réduire au minimum les préoccupations concernant leur possible opposabilité croisée dans les différends portés devant l'OMC et ceux entre investisseurs et États (différends ISDS). En vertu des dispositions pare-feu, l'Accord FID ne pourra pas être invoqué dans un différend ISDS au titre des accords d'investissements internationaux des Membres de l'OMC concernés; en outre, un accord international d'investissement, en particulier un différend ISDS, sera exclu du champ d'application du traitement NPF relevant de l'Accord FID de l'OMC.

4.8. De plus, la Corée était l'un des membres fondateurs du groupe de travail sur la réglementation intérieure dans le domaine des services, créé en 1999, et elle a contribué à faire avancer les discussions dans ce domaine. Elle a aussi participé aux négociations plurilatérales sur la réglementation intérieure qui ont été engagées en avril 2019, en prônant activement une transparence accrue de la réglementation dans le domaine des services et l'amélioration des prescriptions et procédures en matière de qualification et de licences.

4.9. Par ailleurs, la Corée a continué à prendre part aux discussions sur les MPME; elle a en effet coparrainé la Déclaration ministérielle conjointe – Déclaration sur l'établissement d'un programme de travail informel de l'OMC pour les MPME en 2017. Elle a aussi adhéré à l'adoption d'un ensemble de déclarations en faveur des MPME en décembre 2020. La Corée s'efforce de fournir aux MPME un meilleur accès aux renseignements liés au commerce, et de les aider à les numériser aux fins des déclarations.

4.10. Les questions liées à l'environnement ayant revêtu une importance croissante à l'échelle mondiale, les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale ont été lancées en novembre 2020 pour produire des résultats concrets en lien avec la durabilité environnementale. Avec l'Australie et Singapour, la Corée a distribué une communication conjointe sur la libéralisation du commerce des biens et des services environnementaux et sur l'échange de vues sur les mesures environnementales liées au commerce.

4.11. Ces discussions devraient consolider le rôle du système commercial multilatéral et renforcer la coopération internationale alors que l'environnement commercial connaît une évolution rapide due à l'accélération de la transition vers une économie numérique, au changement climatique et à la pandémie de COVID-19.

4.12. Dans le futur, la Corée continuera d'apporter des contributions constructives pour accélérer les négociations et les discussions, et elle s'efforcera d'obtenir les résultats significatifs souhaités pour chaque initiative liée à une déclaration conjointe jusqu'à la tenue de la douzième Conférence ministérielle (CM12).

4.1.2 Coopération par le biais d'instances multilatérales, dont l'APEC

4.13. La Corée est membre actif de plusieurs organes consultatifs multilatéraux liés au commerce, comme le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le Groupe des Vingt (G-20).

4.14. Le pays, qui fait partie des 21 membres de l'APEC, déploie des efforts constants pour faire progresser la libéralisation du commerce et de l'investissement dans le cadre du Forum. En vertu de la Déclaration de Bogor, les économies membres de l'APEC se sont engagées à atteindre volontairement l'objectif consistant à libéraliser et ouvrir le commerce et l'investissement d'ici à 2020. Selon l'Examen final des progrès accomplis par l'APEC dans la réalisation des objectifs de Bogor¹² de 2020, la Corée a fait des progrès remarquables dans l'élimination des obstacles non tarifaires, la déréglementation de l'investissement étranger, la garantie de l'investissement étranger, la facilitation des échanges et la conclusion d'accords de libre-échange (ALE).

4.15. En 2020, les dirigeants de l'APEC ont adopté la "Déclaration de Kuala Lumpur 2020"¹³, qui comprend la "Vision de Putrajaya de l'APEC à l'horizon 2040", en Malaisie. Cette vision¹⁴ comporte trois éléments fondamentaux – la libéralisation du commerce et de l'investissement, l'innovation et la numérisation, et la croissance inclusive et durable. La Corée participe activement aux discussions sur l'économie numérique, l'inclusion, la durabilité et l'intégration des économies régionales.

4.16. Depuis qu'elle a intégré l'OCDE en 1996, la Corée participe à ses activités destinées à contribuer au développement économique dans le monde et à élargir le commerce global selon les principes de multilatéralisme et de non-discrimination. Dans le cadre d'une discussion sur "La voie vers une reprise forte, résiliente, verte et inclusive", les membres de l'OCDE ont examiné des moyens d'assurer le redressement de l'économie de manière durable dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Au chapitre du commerce, ils ont aussi échangé des vues sur "le rôle du commerce et de l'investissement dans la mondialisation et la reprise économique". La Corée s'est jointe à la coopération dans le cadre de l'OCDE pour proposer des mesures de redressement économique comme suit: recommander des mesures de facilitation des échanges, proposer la facilitation des mouvements essentiels de personnes, faire avancer les négociations de l'OMC sur le commerce électronique et soutenir la réforme de l'OMC.

4.17. En tant que pays membre du G-20, elle participe aux discussions sur les nouvelles questions liées au commerce et à l'investissement. En particulier, elle participe chaque année aux efforts déployés en vue de trouver des solutions d'échelle internationale face aux difficultés urgentes et importantes que traversent le commerce et l'investissement, dans le cadre du Groupe de travail du G-20 sur le commerce et l'investissement. La Corée est en outre activement engagée dans diverses discussions concernant le programme de commerce et d'investissement conçu pour faire face à la pandémie de COVID-19 au sein du G-20 (portant sur la coopération internationale, l'égalité de conditions et la durabilité environnementale).

4.1.3 Coopération pour le développement et soutien en faveur des pays en développement

4.18. En tant que membre de la communauté internationale, la Corée mène un large éventail d'activités visant à renforcer les capacités commerciales des pays en développement et à aider ces pays à s'intégrer dans le système commercial multilatéral.

¹² APEC, The Final Review of APEC's Progress towards the Bogor Goals. Adresse consultée: <https://www.apec.org/About-Us/About-APEC/Achievements-and-Benefits/2020-Bogor-Goals>.

¹³ APEC, Déclaration de Kuala Lumpur. Adresse consultée: https://www.apec.org/Meeting-Papers/Leaders-Declarations/2020/2020_aelm.

¹⁴ APEC, Vision de Putrajaya à l'horizon 2040. Adresse consultée: https://www.apec.org/Meeting-Papers/Leaders-Declarations/2020/2020_aelm/Annex-A.

4.19. En outre, elle participe au Fonds global d'affectation spéciale (FGAS) de l'OMC pour le PDD depuis 2002 et ses contributions ont atteint quelque 6 millions de CHF à ce jour, dont environ 350 000 CHF en 2020. Ainsi, le pays a aidé à créer les conditions nécessaires à l'expansion du système commercial multilatéral.

4.20. De plus, la Corée a fourni une assistance technique bilatérale importante aux pays en développement pour les aider à renforcer leurs capacités liées au commerce et aux droits de douane. Dans le domaine du commerce, elle a apporté son aide pour mettre en place des plates-formes de commerce électronique afin d'améliorer les conditions d'exportation et d'importation et de promouvoir le commerce, et elle avait accordé des bourses d'études pour améliorer les politiques commerciales dans 35 pays en développement en 2020.

4.21. En ce qui concerne les droits de douane, en 2020, la Corée avait fourni une assistance à 19 pays en développement afin de créer des systèmes douaniers électroniques pour permettre une gestion efficace et transparente de l'administration douanière, et d'offrir des services de consultation et de formation pour rendre l'administration douanière plus efficace et plus moderne.

4.22. Grâce au Fonds de coopération pour le développement économique (EDCF), elle fournit une Aide pour le commerce aux pays en développement depuis 2006, qui s'élève à 10,1 milliards d'USD à ce jour, dont un projet de construction d'un nouveau port international à Cebu, aux Philippines (2017) et un projet d'amélioration de la signalisation maritime en Indonésie (2019), dans le cadre de ses efforts continus pour soutenir les environnements commerciaux des pays en développement.

4.23. La Corée a adhéré à la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA) en janvier 2018. Elle fournit aussi 50 000 tonnes de riz chaque année depuis 2018 aux réfugiés et aux migrants d'Afrique, du Moyen-Orient et d'autres pays qui souffrent de pénurie alimentaire dans le cadre du Programme alimentaire mondial (PAM). Grâce à ces efforts, elle participe aux initiatives de la communauté internationale pour assurer la sécurité alimentaire et éradiquer la famine.

4.24. On s'attend par ailleurs à ce que la Corée aide à renforcer les capacités commerciales des pays en développement en lien avec l'environnement puisqu'elle a annoncé qu'elle verserait une somme totale de 300 millions d'USD au Fonds vert pour le climat (FVC), installé sur son territoire, et qu'elle a créé un fonds d'affectation spéciale dans le cadre de l'Institut mondial pour la croissance verte (GGGI) pour renforcer les capacités à faire face au changement climatique et fournir une assistance afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux changements climatiques.

4.2 Accords commerciaux régionaux et bilatéraux

4.2.1 Politiques relatives aux ALE

4.25. En tant que nation ouverte au commerce, la Corée a continué à élargir son réseau d'ALE en s'appuyant sur le principe selon lequel l'ouverture et la libéralisation des marchés aideraient à développer la compétitivité nationale. Depuis la conclusion de l'ALE Corée-Chili en 2004, le Protocole portant modification de l'ALE KORUS est entré en vigueur en 2019, et les ALE avec le Royaume-Uni et avec cinq pays d'Amérique centrale ont en outre pris effet en 2021. En juillet 2021, la Corée disposait d'un réseau de 17 ALE qui englobait 57 pays différents. De plus, les procédures de ratification internes sont en cours à l'Assemblée nationale en ce qui concerne les ALE avec l'Indonésie, le Partenariat économique régional global (RCEP) et Israël.

4.26. Le gouvernement coréen s'est efforcé de conclure des ALE globaux et de haut niveau portant sur les marchandises, les services, l'investissement et les règles. Elle a conclu des ALE avec les principales économies mondiales comme les États-Unis, l'Union européenne et la Chine, ainsi qu'avec les économies émergentes, tout en participant activement aux discussions sur l'intégration économique menées en Asie de l'Est.

4.27. Le gouvernement coréen devrait signer un ALE avec le Cambodge prochainement et il a entamé des négociations complémentaires avec la Chine sur les secteurs des services et de l'investissement. En outre, la Corée négocie actuellement un ALE sur les services et l'investissement avec la Fédération de Russie, un accord de commerce avec le MERCOSUR et un accord de commerce avec l'Ouzbékistan (voir le tableau 4.1).

Tableau 4.1 Récapitulatif des ALE de la Corée (en juillet 2021)

Phase	Partenaires	État d'avancement
Effectif (17)	Chili (avril 2004), Singapour (mars 2006), AELE (septembre 2006), ASEAN (septembre 2009), Inde (janvier 2010), Union européenne (décembre 2015), Pérou (août 2011), États-Unis (mars 2012), Turquie (août 2013), Australie (décembre 2014), Canada (janvier 2015), Chine (décembre 2015), Nouvelle-Zélande (décembre 2015), Viet Nam (décembre 2015), Colombie (juillet 2016), Royaume-Uni (janvier 2021), 5 pays d'Amérique centrale (mars 2021).	
Signé (3)	Indonésie	Négociations conclues en novembre 2019, signé en décembre 2020
	RCEP	Négociations conclues, signé en novembre 2020
	Israël	Négociations conclues en août 2019, signé en mai 2021
Négociations conclues (1)	Cambodge	Négociations conclues en février 2021
En cours de négociation (8)	Chine (négociations complémentaires sur les services et l'investissement)	9 cycles de négociations officielles
	Fédération de Russie (ALE sur les services et l'investissement)	5 cycles de négociations officielles
	MERCOSUR	6 cycles de négociations officielles
	Ouzbékistan	1 cycle de négociations officielles
	Philippines	5 cycles de négociations officielles
	Chili (modification)	5 cycles de négociations officielles
	Inde (modification)	8 cycles de négociations officielles
	Corée-Chine-Japon	16 cycles de négociations officielles

4.28. La Corée continuera d'engager activement des discussions concernant des ALE bilatéraux et régionaux, ainsi que des "méga-ALE". En outre, elle sera proactive pour promouvoir des accords dans le secteur du numérique afin de suivre l'évolution rapide de l'environnement commercial découlant de l'avancée des technologies numériques et de la pandémie de COVID-19.

4.2.2 Nouvelle politique du Sud et Nouvelle politique du Nord

4.29. Le gouvernement coréen met en œuvre la "Nouvelle politique du Sud (NSP)" et la "Nouvelle politique du Nord (NNP)" depuis 2017 en vue de développer le commerce, l'investissement et la coopération économique avec les économies émergentes.

4.30. La NSP vise à assurer la prospérité mutuelle avec les pays de l'ASEAN et avec l'Inde. Le gouvernement coréen a établi des canaux bilatéraux et multilatéraux de haut niveau pour améliorer les bases de la coopération bilatérale et multilatérale avec ces pays, y compris les Comités de coopération économique, les Comités mixtes des ALE et la réunion des Ministres des finances de la Corée et de l'ASEAN. La signature du RCEP et de l'Accord global de partenariat économique (CEPA) Corée-Indonésie en 2020 a relancé la promotion du commerce et de l'investissement entre la Corée et ces pays partenaires.

4.31. Avec la NNP, le gouvernement coréen cherche à accroître la coopération avec les pays eurasiatiques concernant l'économie et les infrastructures. Dans le cadre de ses efforts pour bâtir les fondations d'une coopération bilatérale avec ces pays, la Corée a créé le Conseil commercial Corée-Turkménistan et elle a tenu des réunions de travail avec le Kazakhstan. Elle est actuellement engagée dans un ALE avec l'Union économique eurasiatique (UEE) et a entamé des négociations sur un ALE pour les services et l'investissement avec la Fédération de Russie en juin 2019. Ainsi, le gouvernement a encore renforcé ses réseaux commerciaux avec les "nouveaux pays du Nord".

4.3 Politiques commerciales

Transition numérique du commerce

4.32. L'économie en ligne et sans contact étant devenue la norme, l'aptitude à exploiter des plates-formes et des données est devenue un facteur d'avantage concurrentiel pour le commerce. L'interconnexion entre les mondes en ligne et hors ligne a aussi revêtu une importance croissante (par exemple la logistique qui soutient les transactions exponentielles en ligne depuis le début de la pandémie de COVID-19).

4.33. En conséquence, le gouvernement coréen a actualisé ses services de commerce électronique pour permettre la transition numérique des échanges. En particulier, il a encore amélioré le système uTradeHub afin de réduire nettement les coûts du commerce et de rendre les transactions commerciales plus intelligentes.

4.34. Il a en outre mis au point et exploité un nouveau service qui permet aux expéditeurs et aux vendeurs qui font du commerce en ligne d'effectuer toutes les procédures d'exportation en ligne par le biais du système uTradeHub. Ce système a par ailleurs été amélioré pour que les utilisateurs puissent accomplir efficacement les démarches d'exportation. Les renseignements contenus sur les factures commerciales, les listes de colisage et les autres documents d'exportation sont maintenant lus par une IA et transformés en données, ce qui économise de l'énergie et du temps au moment de saisir de nouveau les données pendant les processus de suivi, comme la réservation de cargaisons, la demande de transport intérieur et la saisie des déclarations d'exportation.

Établir un système de coopération pangouvernemental pour surmonter la crise commerciale causée par la pandémie de COVID-19

4.35. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le commerce est confronté à des conditions plus difficiles que jamais auparavant (comme des restrictions au mouvement transfrontières et le ralentissement économique mondial). Pour remédier à la situation, le gouvernement coréen, les organisations connexes et le secteur industriel ont établi un système coopératif dans le cadre duquel la vaccination des gens d'affaires qui doivent voyager à l'étranger a été rendue prioritaire, et des modèles types de contrat ont été distribués afin de limiter les éventuels différends entre les sociétés d'exportation et d'importation.

4.4 Politiques relatives à l'investissement

Exemples de captation des investissements étrangers

4.36. Actuellement, le gouvernement coréen est déterminé à améliorer la qualité des investissements étrangers, à approfondir les liens avec les politiques industrielles du pays, à renforcer les capacités des municipalités d'attirer l'investissement, et à améliorer les infrastructures pour capter l'investissement.

4.37. La croissance des flux entrants d'IED (entrées de capitaux) a enregistré un ralentissement depuis 2015, où elle s'était établie à 16,4 milliards d'USD. Sous l'effet de la COVID-19, elle est ensuite tombée à 11,09 milliards d'USD en 2020 (IED réalisé). En 2021 cependant, dans un contexte où l'on anticipait une reprise économique mondiale et où la Corée a remarquablement fait face à la pandémie ("K-quarantaine"), ce chiffre est remonté à 7,8 milliards d'USD au premier semestre de l'année, soit le deuxième niveau le plus élevé jamais enregistré pour une première moitié d'année.

Tableau 4.2 Exemples de captation des investissements étrangers

(unité: millions d'USD)

	2016	2017	2018	2019	2020	1 ^{er} semestre de 2021
Déclaré	21 295	22 948	26 901	23 328	20 747	13 138
Arrivé	10 840	13 761	17 264	13 340	11 090	7 836

4.38. Il est à noter qu'au cours du premier semestre de 2021, le montant déclaré de l'IED a augmenté de 71,5% (13,14 milliards d'USD) et le montant réalisé de 57,3% (7,84 milliards d'USD) par rapport à la même période de l'année précédente. Cette croissance est saine car la croissance globale de l'IED devrait s'établir entre 10% et 15% cette année (juin 2021, CNUCED).

Promouvoir l'investissement étranger et accroître la substantialité

4.39. Le gouvernement coréen s'efforce de promouvoir le réinvestissement auprès des entreprises à participation étrangère, d'encourager l'investissement étranger dans les secteurs à forte valeur ajoutée et de moderniser les infrastructures pour attirer les investissements.

4.40. Le 4 février 2020, la *Loi sur la promotion de l'investissement étranger* a été modifiée de manière à permettre la reconnaissance de l'investissement des bénéfices non répartis non affectés

dans l'établissement ou le développement d'installations en tant qu'investissements étrangers, ce qui encourage ainsi les entreprises à participation étrangère à réinvestir en Corée.

4.41. En outre, pour attirer des investissements étrangers importants, le gouvernement tient compte, entre autres éléments, de la compétitivité des produits des investisseurs sur le marché, de leur présence sur leur marché d'origine et de la possibilité d'attirer l'investissement intérieur.

Créer davantage d'emplois grâce à l'IED

4.42. Depuis la modification de la *Loi sur la promotion de l'investissement étranger* le 1^{er} avril 2019, des enquêtes ont été menées tous les trois ans pour étudier l'incidence des investissements étrangers sur la création d'emplois en Corée. Les résultats de ces enquêtes ont été intégrés aux politiques de promotion de l'investissement étranger. En outre, pour encourager les entreprises à participation étrangère à embaucher de la main-d'œuvre locale, un large éventail d'activités et de programmes sont organisés, comme des salons de l'emploi et des semaines de soutien de l'emploi.

5 COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

5.1. Le 26 mars 2020, la Corée, ralliant d'autres pays membres du G-20, a souligné la nécessité d'une coopération internationale pour faire face à la COVID-19 dans la Déclaration des dirigeants du G-20, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'offre alimentaire, les fournitures médicales essentielles et les services dans le contexte de la pandémie.

5.2. Les membres du G-20 partageaient l'avis selon lequel les mesures destinées à protéger la santé publique de chaque pays devraient être "ciblées, proportionnées, transparentes et temporaires". Dans la Déclaration sur le commerce et l'investissement du 30 mars 2020, les Ministres du G-20 ont réitéré l'importance du rôle joué par le système commercial multilatéral pour répondre à la pandémie. Le 1^{er} mai 2020, la Corée a dirigé la réunion ministérielle rassemblant cinq pays – Corée, Australie, Canada, Singapour et Nouvelle-Zélande – qui ont adopté la "Déclaration ministérielle conjointe sur des plans d'action visant à faciliter les flux de marchandises et de services ainsi que les mouvements essentiels de personnes". Cette déclaration conjointe a été examinée à la réunion du Conseil général de l'OMC et les Membres de l'OMC sont convenus de l'importance de faciliter les flux de marchandises et de services, ainsi que les mouvements essentiels de personnes.

5.3. En tant que membre du Groupe d'Ottawa, la Corée a appuyé une déclaration comportant des plans d'action en faveur de six secteurs différents pour répondre à la COVID-19 pendant la réunion des Ministres du commerce du Groupe d'Ottawa, tenue en juin 2020. Elle a participé activement aux discussions sur l'initiative concernant le commerce et la santé pour chercher collectivement des moyens de faciliter les flux de fournitures médicales essentielles pour lutter contre la pandémie. Elle a aussi coparrainé la proposition conjointe sur cette initiative pendant la réunion des Ministres du commerce du Groupe d'Ottawa tenue en novembre 2020.

5.4. En outre, à titre individuel, la Corée a aidé à améliorer la transparence et la prévisibilité des flux de fournitures médicales essentielles en notifiant immédiatement à l'OMC ses restrictions à l'exportation visant ces fournitures. Parallèlement, elle a fourni un soutien pratique pour faire face à la pandémie, par exemple en exportant des trousseaux de diagnostic pour une valeur d'environ 3,38 milliards d'USD dans quelque 180 pays jusqu'à février 2021.

5.5. Elle a adopté les "Stratégies d'APD (aide publique au développement) en réponse à la COVID-19" en juillet 2020 pour aider les pays en développement à surmonter la pandémie et elle a rapidement répondu aux besoins en matière d'assistance et de coopération internationales. Elle a fait don d'équipements de protection individuelle contre la COVID-19 pour une valeur de 130 millions d'USD à 120 pays, et elle a fait profiter certains pays bénéficiaires d'une aide de son expérience en matière de quarantaine dans environ 800 cas, de manière ciblée. En outre, la Corée a poursuivi ses activités de coopération malgré la crise sanitaire mondiale en octroyant, entre autres choses, 480 millions d'USD de prêts d'urgence à 13 pays et en suspendant les versements au titre de la dette bilatérale pour 26 pays à faible revenu. Grâce à ces efforts, elle a répondu aux besoins en fournitures médicales d'urgence des pays en développement et, parallèlement, elle a contribué à renforcer leurs capacités pour lutter contre cette maladie infectieuse.

5.6. Non seulement ces initiatives aideront à faire face à la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale, mais elles garantiront aussi la circulation sans entrave des marchandises – y compris les fournitures médicales essentielles et les vaccins – et des services, ainsi que le mouvement des personnes au cas où une situation semblable se reproduirait dans le futur. Cela contribuera à renforcer les capacités permettant de répondre aux crises mondiales, tout en consolidant la coopération internationale.

6 VOIE À SUIVRE

6.1. Récemment, l'économie et le commerce internationaux ont traversé une crise sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19 et du ralentissement économique qu'elle a provoqué. Dans ce contexte d'incertitude accrue, on accorde davantage d'importance au système multilatéral et à la coopération internationale.

6.2. Les principes fondamentaux de l'OMC, comme l'ouverture des marchés et la transparence, ont aidé à réduire au minimum les restrictions à l'exportation et à augmenter la prévisibilité du commerce pour que les échanges puissent se poursuivre sans obstacles. En outre, grâce à la coopération avec les autres organisations internationales, comme l'OMS et l'OMPI, l'OMC continuera à œuvrer pour promouvoir la production de vaccins et assurer un accès équitable à ces vaccins.

6.3. L'OMC, qui est au cœur du système commercial multilatéral, continuera à répondre aux crises sanitaires analogues et à l'évolution de l'environnement économique et commercial au cours des années à venir. À cet effet, elle doit se développer afin d'être plus adaptée et plus efficace pour suivre les changements rapides du contexte commercial et économique. La Corée continuera à participer activement aux discussions en cours sur la réforme de l'OMC et elle s'efforcera d'accroître la confiance mondiale dans le système multilatéral.

6.4. Dans cette perspective, elle continuera à respecter scrupuleusement ses obligations internationales, conformément aux Accords de l'OMC et en sa qualité de Membre de l'Organisation, et elle prendra une part active aux discussions sur de nouveaux sujets commerciaux, comme le commerce et la santé, le climat et l'environnement ainsi que les règles du commerce numérique, en tenant compte de l'accélération de la transformation numérique de l'économie mondiale.

6.5. L'expérience de la Corée, qui est passée du statut de pays bénéficiaire d'une aide à celui de pays donateur, est des plus encourageantes car elle illustre le cercle vertueux du système multilatéral, dans lequel la croissance et le développement d'un pays peuvent contribuer au développement d'autres pays.

6.6. Dans l'avenir, la Corée continuera de favoriser l'efficacité des marchés intérieurs et le développement durable fondé sur "l'innovation et la croissance inclusive", et de faire des contributions constructives à la communauté internationale grâce à sa contribution à la croissance économique mondiale et à ses activités commerciales solides.
